

Montréal 

Cahier de fiches techniques

Fondation

Programme Rénoplex

Fondation. Excavation, remblayage et compactage

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence d'entrepreneur général (catégories 1.2 ou 1.3), ou une licence de la catégorie [2.5 \(excavation et terrassement\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

La tranchée excavée doit être étayée au besoin, comblée par des granulats et recouverte d'une membrane géotextile.

Le terrain affecté doit être remis en état, avec une pente minimale de 2% permettant d'éloigner les eaux de ruissellement de la fondation.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

Fondation. Installation d'un pieu structural

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence de la catégorie [2.6 \(pieux et fondations spéciales\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

Une poutre stabilisée doit être située à l'intérieur du périmètre formé par les murs de fondation du bâtiment.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

De plus, vous devez faire préparer par un-e ingénieur-e un plan montrant un affaissement différentiel de plus de 25 mm à la suite d'un tassement du sol.

Fondation. Installation d'un pieu sous un mur de béton

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence de la catégorie [2.6 \(pieux et fondations spéciales\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

Les exigences techniques seront précisées par l'ingénieur-e travaillant pour la firme de stabilisation des fondations.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

De plus, vous devez faire préparer par un-e ingénieur-e un plan montrant un affaissement différentiel de plus de 25 mm à la suite d'un tassement du sol.

Fondation. Installation d'un pieu et d'une longrine sous un mur de moellons

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence de la catégorie [2.6 \(pieux et fondations spéciales\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

Une longrine doit être installée pour chaque pieu.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

De plus, vous devez faire préparer par un-e ingénieur-e un plan montrant un affaissement différentiel de plus de 25 mm à la suite d'un tassement du sol.

Fondation. Remplacement d'un mur de fondation

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence d'entrepreneur général (catégories 1.2 ou 1.3), ou une licence de la catégorie [3.1 \(structures de béton\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

Les exigences techniques seront précisées par l'ingénieur-e travaillant pour la firme de stabilisation des fondations.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

Fondation. Réparation d'une fissure

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence d'entrepreneur général (catégories 1.2 ou 1.3), ou une licence de la catégorie [3.2 \(petits ouvrages de béton\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

La fissure doit être réparée par injection de résine.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

Fondation. Imperméabilisation d'une fondation

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence d'entrepreneur général (catégories 1.2 ou 1.3), ou une licence de la catégorie [7.0 \(isolation, étanchéité, couvertures et revêtement extérieur\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

Les travaux doivent inclure l'application d'une membrane pulvérisée (ex.: goudron) et d'une membrane drainante.

Les membranes installées doivent former une barrière continue et étanche à l'eau et l'humidité.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

Fondation. Isolation des murs de fondation extérieurs, avec ajout d'isolant R5

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence d'entrepreneur général (catégories 1.2 ou 1.3), ou l'une des licences des catégories suivantes: [3.1 \(structures de béton\)](#) ou [7.0 \(isolation, étanchéité, couvertures et revêtement extérieur\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

L'isolant doit être posé sur une fondation comportant une membrane d'étanchéité en rouleau et ne permettant pas d'infiltration d'eau ou de transfert d'humidité.

L'isolant doit être installé pour couvrir au moins 600 mm sous le niveau du sol.

La valeur isolante minimale ajoutée est de R5.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

Fondation. Installation ou remplacement d'un drain de fondation intérieur ou extérieur

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence d'entrepreneur général (catégories 1.2 ou 1.3), ou l'une des licences des catégories suivantes: [2.5 \(excavation et terrassement\)](#) ou [15.5 \(plomberie\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

Le pied des murs de fondation extérieurs doit être drainé au moyen de tuyaux ou de drains posés à l'extérieur des fondations qui doivent acheminer l'eau de drainage vers une fosse de retenue munie d'un couvercle étanche et située à l'intérieur du bâtiment.

Le tuyau de drainage peut être installé à l'intérieur des murs de fondation dans le cas d'un mur qui est mitoyen ou qui est construit à la limite de propriété.

Le nouveau drain de fondation (drain français) doit évacuer l'eau vers le réseau d'égout de la Ville par un de ces moyens :

- directement, par gravité
- par le biais d'une fosse de retenue située à l'intérieur du bâtiment et munie d'un couvercle étanche ainsi que d'une pompe avec appoint d'urgence.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

Fondation. Installation d'une nouvelle pompe de puisard dans une nouvelle fosse

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir les deux licences suivantes : [15.5 \(plomberie\)](#) et [16.0 \(électricité\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

Le nouveau puisard doit inclure un système de pompe de puisard alimentée à l'électricité intégrant une pompe auxiliaire d'urgence alimentée par batterie.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).

Fondation. Installation ou remplacement d'une margelle

Cette fiche technique vous aidera à informer votre entrepreneur des licences RBQ qu'il doit posséder et des exigences techniques à respecter pendant la réalisation des travaux. Pour obtenir la subvention, vous devez démontrer que les licences requises sont détenues et que les exigences techniques ont été respectées.

Nous vous recommandons de remettre cette fiche à votre entrepreneur avant le début des travaux. Vous devez attendre d'avoir obtenu l'approbation de votre demande avant de commencer les travaux.

Licences requises

L'entrepreneur qui fait les travaux doit détenir une licence d'entrepreneur général (catégories 1.2 ou 1.3), ou une licence de la catégorie [2.5 \(excavation et terrassement\)](#).

Pour connaître les catégories de licences détenues par votre entrepreneur, recherchez son nom ou le nom de l'entreprise sur le [Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec](#).

Exigences techniques

La nouvelle margelle doit être en acier galvanisé et comporter un drain.

Ces exigences s'ajoutent à celles que vous devez respecter pour obtenir un permis de votre arrondissement.

Exigences en matière de documentation

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir des photos que vous aurez pris avant, pendant et après l'exécution des travaux. Il est particulièrement important de prendre des photos d'éléments qui ne seront pas visibles après la fin des travaux (ex. éléments remblayés).